

Décret n° 2011-218 du 28 février 2011 relatif à l'entrée en vigueur d'un décret et d'arrêtés

28/02/2011

Ce décret vient préciser l'entrée en vigueur immédiate à compter de leur publication au Journal officiel de la République française les dispositions d'un certain nombre de textes et notamment du décret n°2011-221 du 28 février 2011.